



SOMMAIRE

Pages 2 et 3

- Les News de la commune
- Etat civil
- Rappels administratifs et légaux

Pages 4

- L'Agglo passe au Vert

Pages 5 et 6

- Autour de l'école

Pages 7 et 8

- Budget de la commune

Page 9

- Echo des sentiers pédestres

Page 10

- Les Bowls à Vignols

Pages 11 et 12

- Le FICL
- Dates à retenir



Mot du Maire

Chères habitantes, chers habitants,

Le printemps a fait son retour, apportant avec lui ses promesses de renouveau, de lumière et de douceur. La nature s'est éveillée, les journées se sont allongées, chacun peut ressentir ce souffle nouveau qui nous invite à aller de l'avant, à profiter des petits bonheurs simples et à cultiver l'espoir.

C'est dans cet esprit que je souhaite à chacun et à chacune d'entre vous une saison estivale apaisée et joyeuse. Que cette période soit l'occasion de retrouver calme et sérénité dans notre belle commune, que nous aimons tant par sa qualité de vie, son cadre naturel et son esprit de proximité.

Avec mon équipe municipale, nous restons pleinement engagés au quotidien pour améliorer votre cadre de vie, pour faire avancer les projets utiles et concrets, pour accompagner chacun avec bienveillance. C'est avec enthousiasme, conviction et dans un esprit de service que nous poursuivons cette mission au service de l'intérêt général.

En cette période propice à l'ouverture et au partage, je forme le vœu que le bonheur, le sourire, la convivialité et le respect mutuel soient les fils conducteurs de nos relations.

Laissons de côté les tensions inutiles et les divisions. Préférons les échanges constructifs, l'écoute et la solidarité qui font la richesse du vivre-ensemble.

Je vous souhaite à toutes et tous un merveilleux été.
Bien chaleureusement

Votre maire,
Martine Souzy

News de la commune

Terrain à bâtir

La commune propose à la vente un terrain à bâtir viabilisé de 1 324 m², à proximité de l'école et de tous les services.
Pour plus de renseignements, contactez la mairie au 05 55 25 81 99.



Une machine à pain s'installe

La pâtisserie boulangerie Chevreux située à Objat a installé le 22 avril sur la commune de Vignols un distributeur à pain proposant les baguettes "amourettes" 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Le ravitaillement a lieu le matin, en journée et le soir, selon les besoins.



Container vêtement : nouvel emplacement

Le container à textile a été installé fin avril à proximité des autres containers sur le parking derrière le garage Darlavoix.

Commémorations du 8 mai

- Le 8 mai, à 10h, un hommage a été rendu à Meyer Mleczak alias « Mario », jeune juif polonais mort à 21 ans en 1944 dans les bois du Vaysse. Il faisait partie d'un groupe FTP et avait pour mission de protéger le repli de ses camarades maquisards. Mais il fut mortellement touché au front. En 1945 la municipalité de VIGNOLS offrit une plaque dédiée à « Mario du maquis du Vaysse ».

- À 11h au Monument aux Morts, un autre hommage aux victimes de la Guerre de 1939 - 1945 a été réalisé avec une célébration des 80 ans de la Victoire le 8 mai 1945.

Merci aux enfants, aux institutrices, aux porte-drapeaux et à nos amis anglais et écossais pour leur participation.



Etat civil

Pacs

Inhumation

21 mars 2025, Ichem Breuza et Louisiane Silva 21 mai 2025, Raymond Latournerie

Rappels administratifs et légaux

Travaux à la maison

Si vous envisagez quelques travaux chez vous, comme le changement de fenêtres, de portes ou la réfection de votre toiture, il est souvent nécessaire d'effectuer des démarches administratives en mairie pour rester en conformité avec la réglementation locale.

Pour la plupart des travaux modifiant l'aspect extérieur de votre logement, vous devez déposer une Déclaration Préalable de Travaux (DP). Ce formulaire est disponible en mairie. Il permet à la commune de vérifier que votre projet respecte les règles d'urbanisme locales, notamment celles du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Vous devez remplir cette déclaration dans les cas suivants :

- Remplacement des fenêtres ou des volets (surtout si vous changez de matériau ou de couleur).
- Changement de porte d'entrée ou de garage.
- Rénovation de toiture ou modification de la couverture.
- Pose d'une clôture, d'un portail ou d'une pergola.
- Création ou modification d'une ouverture (fenêtre, lucarne, vélux).

En effectuant cette démarche vous vous protégez en cas de contrôle et vous évitez des sanctions, comme l'obligation de remettre les lieux en état ou des amendes.

En cas de doute sur les démarches à suivre, contactez le secrétariat de la mairie qui pourra vous accompagner au 05 55 25 81 99.

Lâchers de ballons et lanternes volantes

Depuis le 12 mars dernier, le département de la Corrèze a pris une mesure significative pour protéger son environnement et la sécurité de ses habitants.

Vincent Berton, préfet de la Corrèze, a signé un arrêté interdisant les lâchers de ballons à usage récréatif, commémoratif ou de loisir, ainsi que les lâchers de lanternes volantes. Cette décision repose sur plusieurs constats alarmants.

Les ballons de baudruche gonflés à l'hélium s'élèvent souvent à plusieurs kilomètres dans les airs avant d'exploser. Les fragments retombent ensuite sur terre, dans les lacs, étangs et rivières, où ils deviennent des déchets non dégradables.

Ces débris peuvent causer des dommages considérables à la faune et à la flore, et contribuer à la pollution visuelle et environnementale. Les lanternes volantes, également appelées lanternes célestes ou Thaïlandaises, présentent un risque encore plus élevé. Fonctionnement sur le principe de l'aérostat avec une source de chaleur active, comme une bougie, elles peuvent provoquer des incendies lorsqu'elles retombent.

De plus, elles représentent un danger pour la navigation aérienne, mettant en péril la sécurité des avions et des hélicoptères. L'arrêté préfectoral stipule que toute infraction à cette interdiction sera sanctionnée par une amende prévue pour les contraventions de 2^{ème} classe.

Des poursuites pourraient également être engagées pour non respect des dispositions du code de l'environnement et du code pénal. Cette mesure vise à sensibiliser la population mais aussi les associations voire les collectivités aux impacts négatifs de ces pratiques festives sur l'environnement et la sécurité publique. Elle encourage également l'adoption de comportements plus responsables et respectueux de la nature.

4

Feux d'artifice

Pour les feux d'artifice de catégorie F2/F3 (dans la limite de 35 kgs de poudre noire) : aucune déclaration écrite en mairie ou en préfecture n'est nécessaire.

Cependant, même si la réglementation ne l'exige pas, il est recommandé, ne serait ce que par courtoisie, d'en informer la mairie, les pompiers et... ses voisins. De plus, un décret ou un arrêté peut l'interdire en cas de grand vent, sécheresse. Attention aux lignes électriques !

Une déclaration obligatoire en mairie et en préfecture pour feu d'artifice F2/ F3 de plus de 35 kgs de matière active et de catégorie F4.

Avec l'Agglo passons au Vert

Carré de la biodiversité à Vignols

Contactée par l'Agglo de Brive, la commune de Vignols s'est engagée dans cette démarche volontaire de « Carré pour la Biodiversité » en conservant un espace enherbé près de la place du village pendant toute une saison de végétation, sans intervenir, c'est-à-dire sans tondre, sans apporter d'engrais ni de pesticides.

Cela doit permettre à la flore de se développer naturellement et aux espèces animales qui y sont liées, de s'installer, formant ainsi un petit écosystème, paradis des fleurs sauvages et des papillons. Ainsi, dès le mois d'avril, un espace non tondu a été mis en place et son évolution pourra être observée par les habitants, les élèves et les promeneurs.

Plusieurs communes disposent également de « Carré pour la Biodiversité » : Brive, Malemort, Ussac, Larche, Saint Cernin de Larche, Saint Selve, Saint Cyr la Roche...



Offre pour l'acquisition d'un vélo électrique

L'Agglo de Brive renouvelle une aide financière pour l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique (VAE) sous forme de « Chèque Vélo ». De 2020 à 2024, 580 chèques ont été distribués.

Ce « Chèque Vélo » permet de bénéficier d'une réduction de 30% pour l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique (hors VTT), plafonné à 200 € TTC. Attention, il faut posséder le chèque avant l'achat du vélo. De plus, une seule aide sera distribuée par foyer. Pour retirer un chèque vélo, il faut être muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Les chèques sont à retirer à l'Agglomération de Brive, 18 avenue Emile Zola, de 8h30-12h00 à 13h30-17h00.

LISTE DES VÉLOCISTES LOCAUX PARTENAIRES CHÈQUE VÉLO ÉLECTRIQUE (hors VTT)

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive

REPAR'VELO : 09.51.15.28.44 Avenue du 8 mai 1945 19 130 OBJAT	Culture Vélo : 05.55.87.58.86 43 Rue Antoine Dubayle 19 100 BRIVE	Vélos De Carvalho : 05.55.87.19.02 ZAC de Mazeaud 19 100 BRIVE
Intersport : 05.55.18.09.60 ZAC de Mazeaud 19 100 BRIVE	Décathlon : 05.55.88.94.60 ZAC de Mazeaud 19 100 BRIVE	Le Shop Vélo : 06 43 48 78 19 25 rue de la République 19100 Brive la Gaillarde
FEU VERT BRIVE : 05.55.88.09.00 FEU VERT MALEMORT : 05 55 17 10 05 Centre Commercial Carrefour / Géant Malemort 19100 BRIVE / 19360 Malemort	Sport Bike : 05.55.92.23.96 72, avenue de la Libération 19 360 MALEMORT	Cycles distribution : 05.55.92.11.82 29, rue Marie et pierre Curie 19 360 MALEMORT
Norauto Malemort : 05 55 74 86 47 Zac Du Moulin 19360 Malemort		

Autour de l'école

Coquelicentes

Coquelicentes est passé par chez nous le 23 mai à la salle polyvalente. Tous les enfants de l'école y étaient invités.

C'est **Cécile Perus** qui a présenté son spectacle "Moulin à histoires. Dites, redites et inédites". Elle a su capter leur attention et leur intérêt en les faisant participer. Ils voulaient tous en être et ont bien rigolé. Ils ont répondu à toutes les attentes de Cécile et ont partagé un bon moment.



Inscription rentrée 2025 : RPI Lascaux-Vignols-St Solve

Pour inscrire votre enfant en petite section maternelle (enfants nés en 2022), nous vous invitons à prendre d'ores-et-déjà rendez-vous avec Mme Barré, Directrice de l'école au 05 55 25 06 69. Il faudra remplir une fiche d'inscription disponible à la mairie de votre domicile, vous munir de votre livret de famille, du carnet de santé et d'un justificatif de domicile.

Pour toutes les autres classes, si votre enfant est déjà scolarisé dans un autre établissement, vous devrez alors demander un certificat de radiation à la Direction de cette école, remplir une fiche d'inscription à la mairie de votre domicile et prendre rendez-vous avec la directrice de l'école de Vignols.

Un marché festif et solidaire au Bois de Gigoux

Le samedi 10 mai, l'Association des parents d'élèves du RPI Lascaux–Saint-Solve–Vignols, en partenariat avec la maraîchère Anaïs de Terre de Vignols, a organisé un marché festif au cœur du Bois de Gigoux, sur la commune de Vignols.

Dans un premier temps, l'association a distribué des commandes de plants de légumes, fleurs et autres herbes aromatiques, fournis par les Jardins de Murat.

Sous un ciel clément, de nombreux visiteurs sont venus profiter de ce rendez-vous convivial, pensé autant pour les enfants que pour les adultes. Autour de l'étang, les plus jeunes ont pu s'adonner à diverses activités : jeux en plein air, contes, initiation à la pêche et balades en barque. Un moment de partage et de détente apprécié de tous.

Le marché, quant à lui, a rassemblé plusieurs exposants venus régaler nos yeux comme nos papilles. La soirée a été animée par une batucada qui a enflammé l'ambiance avec les rythmes entraînantes de ses tambours, apportant une touche festive et joyeuse à l'événement.

L'Association des parents d'élèves a tenu un stand de crêpes, sucrées et salées, dont les ventes serviront à financer les projets scolaires.

Fidèle à sa mission, l'association verse ses bénéfices à l'école du RPI Vignols Saint-Solve Lascaux pour contribuer à l'achat de matériel, au financement des sorties scolaires et au soutien logistique des activités éducatives.

Un grand merci à Anaïs Vignoles pour son accueil chaleureux et sa précieuse contribution à la réussite de cette journée, unanimement saluée par petits et grands.

Enfin, un appel est lancé aux parents : l'avenir de l'association est incertain faute de bénévoles. Pour garantir la pérennité de ses initiatives au service des enfants, de nouveaux membres sont espérés dès la rentrée de septembre 2025.



Transport scolaire Libéo

A partir de cette rentrée de septembre 2025, l'Agglo de Brive organisera le service de transport scolaire pour les communes de Vignols, St Solve et Lascaux, auparavant géré par le SITS.

Les élèves du RPI Lascaux – Saint Solve – Vignols doivent s'inscrire au transport scolaire LIBEO Scolaire à partir du 1^{er} juin et avant le 15 juillet 2025 pour bénéficier de tarifs plus avantageux.

Avant de démarrer l'inscription ou le renouvellement, il faudra se munir des pièces obligatoires :

- Une photo d'identité récente de l'enfant,
- Un justificatif de domicile datant de moins de 6 mois,

Le dernier avis d'imposition (si cet avis n'est pas fourni, les tarifs de la tranche 4 seront appliqués).

En cas de difficultés lors de l'inscription, vous avez la possibilité de prendre un rendez-vous en appelant le service Libéo Scolaire :

Tél : 05 55 74 99 27

Du lundi au vendredi / 8h30-12h00 et 13h30-17h00 (sur rendez-vous)

Mail : transportscolaire@agglodebrive.fr

Le budget

Le compte administratif de 2024.

Le compte administratif principal présente un excédent de fonctionnement de 252 955,95 € soit des dépenses de 531 867,84 € et des recettes de 784 823,79€.

L'investissement présente un déficit de 100 668,07€ soit des dépenses de 306 915,88€ et des recettes de 206 247,81€.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		171 305,52	102 333,08		102 333,08	171 305,52
Opérations de l'exercice	531 867,84	613 518,27	415 927,85	441 738,51	947 795,69	1 055 256,78
TOTAUX	531 867,84	784 823,79	518 260,93	441 738,51	1 050 128,77	1 226 562,30
Résultats de clôture		252 955,95	76 522,42			176 433,53
Restes à réaliser			55 822,29	29 271,00	55 822,29	29 271,00
Totaux cumulés	531 867,84	784 823,79	574 083,22	471 009,51	1 105 951,06	1 255 833,30
Résultats définitifs		252 955,95	103 073,71			149 882,24

L'état de la dette au 01/01/2025.

Le remboursement de la dette s'élève pour 2025 à 132 620,39€ (124 570,04€ de capital et 8 050,35€ d'intérêts). il est en baisse de 10% par rapport à 2023. Le capital restant dû est de 262 235,06€. L'emprunt relais (souscrit dans l'attente du versement des subventions) pour la rénovation de la rue des Ormeaux sera entièrement remboursé en 2025.

Aucun nouvel emprunt à long terme n'a été contracté par la Commune lors de cette mandature, ce qui n'a pas empêché de réaliser plusieurs programmes d'investissement.

Cette gestion rigoureuse devrait permettre à la prochaine équipe municipale de retrouver une capacité d'emprunt si des travaux le nécessitent.

nature	montant initial	date fin	capital restant	capital 2025	intérêts 2025
rue des Ormeaux	94 000,00 €	2025	94 000,00 €	94 000,00 €	3 431,00 €
cantine	65 000,00 €	2027	13 000,04 €	4 333,33 €	533,00 €
église	30 000,00 €	2028	12 377,27 €	3 046,00 €	129,96 €
mairie	99 999,00 €	2028	27 635,77 €	6 413,70 €	1 376,26 €
mairie	80 000,00 €	2029	20 000,00 €	4 000,00 €	1 064,00 €
épicerie	45 000,00 €	2029	23 181,89 €	4 524,62 €	282,82 €
église	120 000,00 €	2030	52 481,09 €	8 252,39 €	1 233,31 €
total	533 999,00 €		242 676,06 €	124 570,04 €	8 050,35 €
lotissement	50 000,00 €	2029	19 559,05 €	3 651,04 €	674,79 €
total	583 999,00 €		262 235,11 €	128 221,08 €	8 725,14 €

Le budget 2025.

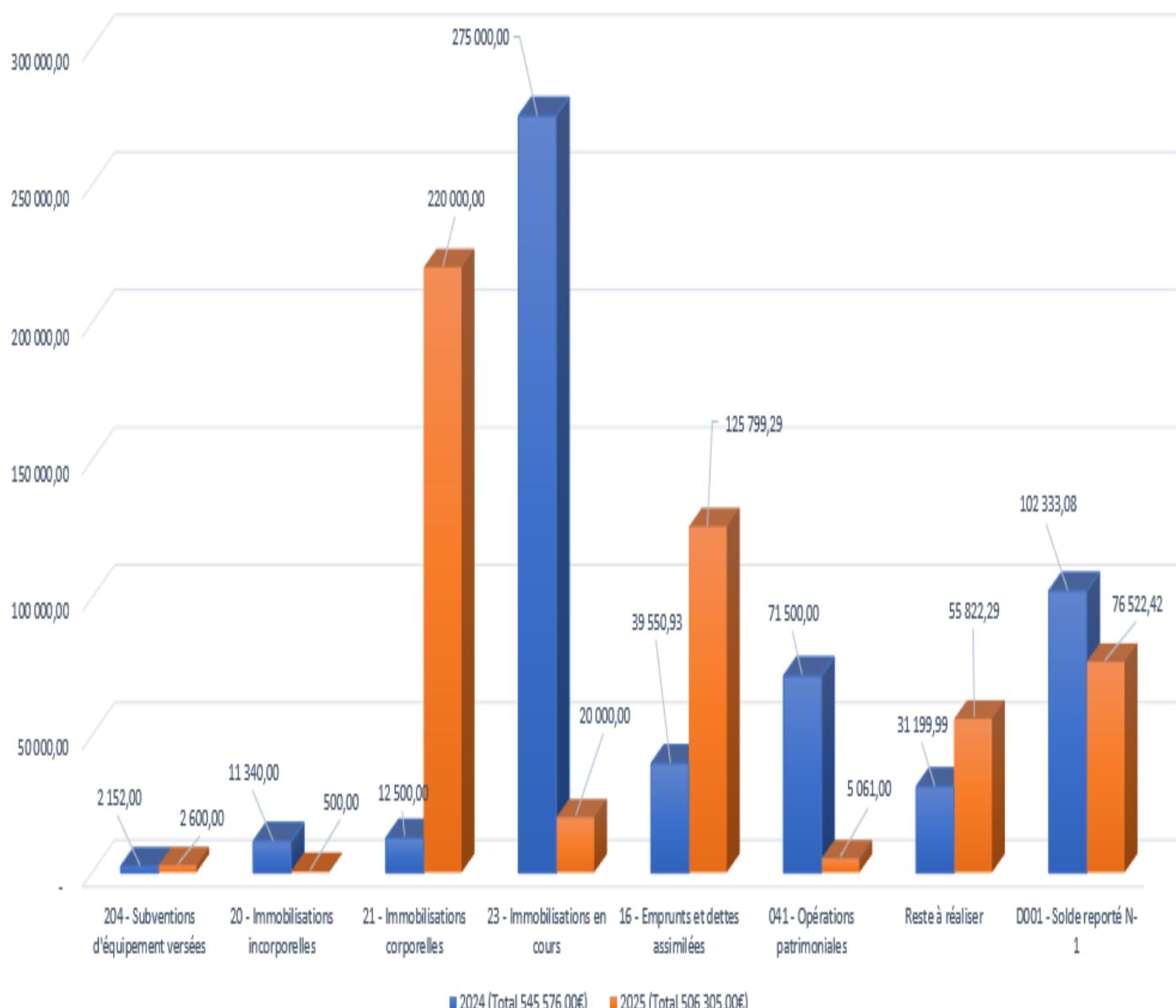
Les dépenses et les recettes du budget 2025 pour la partie de fonctionnement sont de 733 147.00€ (dont 149 882.24€ d'excès reporté de 2024) et de 506 305.00€ pour l'investissement. Les principaux projets d'investissement pour 2025 sont :

- Travaux Bois de Pény : 47 000.00€
- Travaux France Service: 77 000 €
- Travaux mur place du 11 novembre : 45 000.00€

Les taux d'imposition de taxe foncière bâti (TFB) et non bâti (TFNB) ne sont pas augmentés. Le taux de la TFB reste de 44.60% et celui de la TFNB de 104.82%.

Les taux d'impositions de la Commune seront restés les mêmes depuis le début de cette mandature.

Evolution des dépenses d'investissement 2024/2025



Les échos de « L'Amicale des Sentiers Pédestres de Vignols et des Environs »



Le samedi 1^{er} mars 2025, l'Amicale a tenu son Assemblée Générale.

Une assemblée générale est un moment privilégié pour une association de réaffirmer ses valeurs, ses objectifs statutaires, et, également de présenter un bilan le plus complet possible de ses activités.

Notre objet statutaire : « Rassembler les personnes désirant faire de la marche à pied en organisant, proposant des sorties conviviales, et entretenir, baliser les sentiers existants »

2024 a été une année riche en découvertes, rencontres, une année bien remplie, une année éprouvante qui a demandé beaucoup d'énergie aux bénévoles.

Pour la saison 2023/2024, nous avons accueilli 6 nouveaux adhérents, 9 n'ont pas renouvelé leur adhésion.

Les activités de l'année : randonnées les mercredis et dimanches, Concours de Belote, Rando de la Chandeleur, Rando des Viaducs, Rando Nocturne, Rando éco-citoyenne, Quinzaine de la randonnée à l'école, Fête à Vignols, Téléthon, GRVParis, Séjour à Laguiole, Rencontre inter club.

L'entretien des circuits de randonnée, le balisage peinture et pose des panneaux signalétiques ont pu être réalisés par les bénévoles et baliseurs certifiés de l'amicale.

Les membres du bureau de l'Amicale

Présidente : Jocelyne GRANCHO - Vice-présidente, Secrétaire : Josette PETIT

Vice-président : Jean DUPUY - Trésorier, Responsable adhésions : Gérard PETIT

La Rando de la Chandeleur début février a réuni une centaine de marcheurs autour d'une collation, très copieuse en crêpes, beignets et gâteaux, préparée par les bénévoles.

Après-midi convivial avec une météo idéale pour les randonneurs qui avaient le choix entre 2 circuits balisés.

Le séjour sur l'île de Ré du 17 au 20 mai 2025, a été un véritable dépaysement, pas de dénivelé, pas de sentiers tortueux, mais du vent, de l'iode, du sable et la mer.

Les participants ont apprécié pleinement ce séjour, chacun a pu randonner à son rythme.

Basés à St-Clément-des-Baleines, les Vignolais ont découvert : le Phare des Baleines, la Conche des Baleines, le clocher de l'église d'Ars-en-Ré, l'âne rétais, le savon au lait d'ânesse de Lois, l'abbaye des Chateliers de La Flotte, St-Martin-de Ré, les marais salants, les coquelicots, la vigne, les roses trémières...

Les Vignolais n'ont pas oublié de fêter les 80 ans d'un des leurs.

Prochaine manifestation, ouverte à tous, organisée par les Sentiers Pédestres :
la Rando Nocturne samedi 09 aout



Le programme mensuel des sorties est affiché à la Mairie de Vignols et peut être consulté sur le site de l'Amicale www.randovignols.com.

Les Bowls de Vignols

Le club de Bowls de Vignols est un club social amical et multinational composé de membres néerlandais, anglais, français et écossais qui jouent dans les Salles des Fêtes deux fois par semaine, les mardis après-midis et les mercredis matins. Nous comptons aujourd'hui plus de 30 membres et avons accueilli un certain nombre de nouveaux venus depuis Noël, que nous avons eu le plaisir d'intégrer.

Juste avant Pâques, nous avons organisé le championnat annuel du club en simple, auquel certains des nouveaux venus se sont montrés suffisamment confiants pour participer. Le championnat a été remporté par Geoff Taylor (photo de gauche) qui a battu James McFadyen en finale.

Fin avril, une équipe du club s'est rendue à Lessac (16500) en Haute-Vienne pour reprendre notre compétition interclubs. Il s'agit d'un grand club avec plus de 70 membres et malheureusement, à cette occasion, nous avons perdu le match, mais nous espérons pouvoir récupérer le trophée lorsque nous les accueillerons au mois de septembre. Au total, nous espérons jouer 3 ou 4 autres matches au cours des prochains mois.

N'hésitez pas à venir à n'importe quelle session pour essayer le jeu.

Le 17 juin, le club organisera son premier barbecue annuel d'été.





L'année se termine pour le FICL Lascaux-Vignols-St Solve et nous préparons déjà la prochaine saison qui commencera en septembre.

Au mois d'août des habitants de Saint Solve, Vignols et Lascaux partiront pour un séjour en Allemagne. Vous trouverez ci-après les détails de ce déplacement.

Nous envisageons la création d'un groupe de yoga supplémentaire, les deux groupes existant ayant fait le plein cette année. Vous serez informés très rapidement de la mise en place de ce groupe.

Trois autres activités ont demandé à être intégrées au FICL. Nous attendons les détails de deux d'entre elles, la troisième (groupe de lecture) ayant répondu favorablement à nos interrogations, sera probablement intégrée rapidement.

Les informations sur les activités existantes sont disponibles ci-dessous.

Patchwork

La référente est Bernadette Raffier, tél : 06 27 63 80 52.

L'activité patchwork compte à ce jour 10 adhérents. Elle s'arrêtera fin juin et reprendra en septembre. Pour la rentrée prochaine il est prévu, dans le cadre de l'activité patchwork, d'y ajouter de la broderie, de la couture, du tricot, du crochet et du point de croix.

Chorale

Le référent est Gérard Petit, tél : 05 55 25 61 47.

Concerts prévus :

- le dimanche 22 juin 2025 à Saint Solve
- le dimanche 21 septembre 2025 à Arnac Pompadour

Notre intention est d'inviter une chorale de Bergerac pour un concert commun lors de la fête de la citrouille à Chabriac le 26 octobre 2025.

Ces concerts seront accompagnés par Flora Niess notre pianiste.



12

Jumelage

Le référent est Serge Pallot, tél : 07 87 07 11 63.

Et un échange de plus ! Cette année les participants au jumelage se rendent en Allemagne du jeudi 31 juillet (départ à 20h) jusqu'au mardi 5 août, midi. Un programme chargé et passionnant les attend !

Le trajet est organisé en bus mais chacun peut s'y rendre par ses propres moyens. Le coût du bus est de 90€ par adulte (plus une adhésion de 10€ au FICL pour ceux qui n'en font pas partie). Pour les enfants accompagnés, c'est 50€ et seulement l'adhésion au FICL (10€) à partir du troisième.

Une fois sur place les visites et les repas sont pris en charge par nos hôtes.

Le programme prévisionnel des visites :

- Randonnée sur le chemin des sorcières Fischbach 2, environ 6km et visite du ALFI -MUSEUM à Fischbach
- Vernissage du concours de photos
- Soirée grillades à Mitteldorf, fête avec la chorale
- Soirée festive
- Visite du parlement du Land à Erfurt.

YOGA

La référente est Isabelle Certes, tél : 06 28 35 80 04.

Une année supplémentaire s'est écoulée dans la cordialité grâce à notre sympathique professeur de Yoga, Sandrine Motury.

Les cours se termineront le lundi 30 juin 2025 à Vignols et le mercredi 02 juillet 2025 à St Solve.

La saison 2025-2026. débutera le lundi 15 septembre 2025 à 10h30 à la salle de la mairie de Vignols et le mercredi 17 septembre 2025 à 18h30 à la salle polyvalente de St Solve.

Nous étudions la possibilité d'ouvrir une 3ème session de yoga pour cette nouvelle saison.

N'hésitez pas à nous contacter au 06.28.35.80.04 pour tout renseignement complémentaire.

Dates à retenir

Le 27 juin 2025, Fête de l'école

Du 8 au 15 juillet, Expo d'artistes locaux, salle de la mairie de Vignols

Les 9, 10 et 11 août, Fête au village : rando semi nocturne, vide greniers, feu d'artifice, repas dansant, concours de pétanque... (nombreuses manifestations sur ces trois jours à paraître courant juillet).

Les associations accueilleront volontiers Vignolaises et Vignolais pour aider avant, pendant et après la fête. Venez les rencontrer le samedi 28 juin 9h30 à la salle de la mairie.

Le 15 novembre, Concours de belote de l'amicale bouliste

Le 22 novembre, Soirée du Téléthon organisée par les associations

Le 07 décembre, Repas des Aînés

